



Offrir aux personnes hospitalisées un moment de détente et de plaisir à travers une activité musicale interactive

Bonjour,

vous avez pris contact avec notre association car vous souhaitez nous rejoindre. Avant de pouvoir intervenir auprès de personnes hospitalisées nous vous proposons de vous accompagner au cours des étapes qui sont décrites ci-dessous.

Rappel :

« L'association Music-hop a pour objectif d'offrir aux personnes hospitalisées un moment de détente et de plaisir à travers une activité musicale interactive ».

Les règles d'or :

- **Les animations ont toujours lieu avec l'accord des personnes hospitalisées (enfants, adultes, personnes âgées) et l'équipe soignante.**
- **La musique et le chant sont des outils, la relation doit rester un souci prioritaire.**
- **Le bénévole n'est ni un thérapeute, ni en thérapie.**

Étape n° 1 : après nous avoir contacté, vous serez reçu par un membre de l'association pour faire plus ample connaissance avec vous, connaître vos compétences en termes d'intervention musicale (même si nous ne sommes pas des musiciens professionnels, un minimum de prérequis vous sera demandé) et pour répondre aux questions que vous vous posez.

Étape n°2 : l'association vous proposera ensuite de participer à une intervention en tant qu'observateur afin que vous puissiez vous rendre compte de la nature de nos interventions, de vous confronter à l'univers hospitalier, et de rencontrer des enfants, et leur famille, confrontés à la maladie.

Étape n° 3 : une quinzaine de jours plus tard, nous vous proposerons un temps de « débriefing », avec deux membres de l'association, dont le président, pour échanger autour de votre première expérience aux côtés de Music'Hop et de valider votre intégration au sein de l'association. Vous serez amené à signer la charte des intervenants. Vous pourrez alors former un binôme avec un autre bénévole et intervenir à votre tour.

